



## FORMATION PACK INCENDIE

### *Equipier de Première Intervention ET Évacuation en REALITE AUGENTEE*

*Initiale et MAC (maintien des acquis) avec Programme élaboré sur mesure selon le type de site  
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail*

#### Type d'action :

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du Code du Travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra entreprise

#### Codes de formation :

- Formacode : 42872– Sécurité incendie
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

#### Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du Code du Travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail
- Recommandation : Règle APSAD R6

#### Objectifs de la formation (compétences visées) :

Acquérir les principes fondamentaux de **lutte contre le Feu** et agir contre sa propagation.

**Alerter** les services de secours et déclencher l'alarme incendie

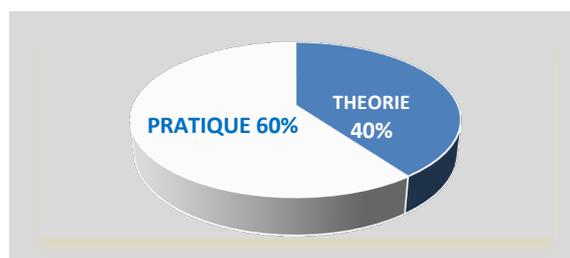
Être capable de choisir et de **manipuler un moyen de lutte** adapté notamment les extincteurs eau pulvérisée et CO2 via différents scénarii en lien avec votre secteur d'activité

Devenir un acteur de la **prévention incendie** et diminuer les risques incendie dans son établissement.

Connaître les **consignes** de sécurité de l'établissement

**Maitriser** les **procédures d'évacuation** de l'entreprise et **intégrer l'équipe** d'évacuation en connaissant les rôles de chacun (guides et serres files et responsable d'évacuation)

#### Contenu de la formation :





## Contenu de la formation :

- Les causes et effets de l'**incendie**
- Le **triangle du feu**, les classes de feu et les modes de propagation
- Les agents extincteurs, principes d'extinction et moyens d'extinction
- Moyens d'alerte et numéro de téléphone des services de secours
- **Conduite à tenir globale sur plusieurs situations allant du feu naissant au feu non maîtrisable à travers des scénarii sur mesure par rapport à votre site**
- **Utilisation d'extincteur** eau pulvérisé et CO2 en **réalité augmentée**
- Utilisation des RIA en **réalité augmentée**
- Information sur utilisation **couverture anti feu**
- Notion de **prévention incendie en entreprise**
  
- **Principe de l'évacuation**
- Lecture d'un plan d'évacuation
- **Rôle des équipiers d'évacuations (guides files, serres files)**
- **Rôle du responsable évacuation (et/ou du chargé de contrôle nominatif)**
- Définition du point de rassemblement
- Remontée au « responsable sécurité » et accueil des secours
  
- Visite de l'établissement et des équipements incendie avec détermination des équipes par zone, étage, atelier et des missions respectives de chacun
- Consignes spécifiques pour les personnes à mobilité réduite (Espace d'Attente Sécurisé)
- Reconnaissance du cheminement par rapport à l'évacuation et du point de rassemblement
- **Exercice évacuation simulé ou réel avec audition du signal sonore NF-S 320001**
- **Mise en situation d'évacuation avec emploi de machine à fumée (propre, sans odeur, sans danger) sur demande**
- Synthèse avec compte rendu écrit sur demande et consigne dans le registre de sécurité selon l'obligation légale

## Questions pratiques et organisation :

**Nombre de stagiaires : 8 personnes maximum**

**Moyens techniques et Lieu de la formation :** consignes de sécurité de l'établissement à mettre à disposition, une salle dans vos locaux répondant aux lois et règlement ERP en vigueur accessible aux personnes en situation de handicap à mettre à disposition pour accueillir le groupe, un emplacement extérieur aux normes à mettre à disposition permettant l'utilisation des extincteurs à eau et CO2 (extincteurs apportés par le formateur)

**Durée de la formation : de 2 à 4 heures selon le type de site et de 1h30 à 3h pour une formation MAC**

**Public concerné:** l'ensemble du personnel de la structure. Préconisation de 10% de l'effectif total selon les règles de l'APSAD, **Pré requis :** Aucun

**Périodicité :** A l'embauche, puis à une périodicité définie par le chef d'établissement (recommandée annuellement). Pour la partie évacuation, un exercice semestriel est imposé par le code du Travail

**Rayonnement géographique :** Ile de France, Normandie, Hauts de France, Centre de Val de Loire, Bourgogne Franche Comté

**Autres régions :** Sur demande, devis personnalisé



## Outils pédagogiques :

**Encadrement et Compétence du formateur :** Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un service Client et Qualité, formateur spécialisé en sécurité incendie et en prévention des risques, **sapeur pompier en activité** disposant d'un titre de Formateur Accompagnateur délivré par le CNFPT et/ou détenteur d'une **qualification SSIAP**

**Moyens pédagogiques :** Support photos et vidéos, ordinateur portable et vidéo projecteur du formateur, **casque de réalité virtuelle**, **extincteur de formation virtuelle type eau pulvérisé et au CO<sub>2</sub>**, utilisation des RIA du site, déclencheur manuel d'alarme, machine à fumée et mannequin de sauvetage, couverture anti feu

**Méthodes pédagogiques :** **Échanges sur l'expérience engageante et impliquante de la situation de réalité virtuelle**, questionnement et interaction des participants, debriefing commentée et justifiée du formateur, apprentissage individuel et mises en situation avec passage en réalité virtuelle

**Moyens d'évaluation et réalité de l'action :** Une feuille d'émergence, une attestation d'assiduité des stagiaires attestant du **suivi de la bonne exécution de l'action** (choix de l'extincteur approprié, manipulation à distance de sécurité respectée, extinction virtuelle du foyer réalisée) **QCM** sur la partie incendie et sur la partie évacuation, questionnaire de **satisfaction sur la qualité** de l'animation et de la formation

**Maintien des connaissances:** Aucune obligation, toutefois formation MAC recommandée annuellement

**Documents pédagogiques :** **Un livret est fourni au stagiaire**

## Obligations réglementaires :

**Personnel désigné Art. R.4227-39 du code du travail :** La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de 1<sup>er</sup> secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignés sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

**Règles de sécurité des ERP Art. MS48 du règlement de sécurité ERP :** Les personnes désignées par l'exploitant pour assurer la sécurité contre l'incendie doivent avoir reçu une formation conduite à l'initiative et sous la responsabilité de l'exploitant. **Art. MS51 du règlement de sécurité ERP :** Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant.

## Tarif et Attribution finale :

**995 HT :** le tarif comprend l'ensemble de la prestation de formation (matériel, formateur, livret de formation, déplacement, repas)

**Attribution :** Attestation individuelle de suivi de formation avec objectifs atteints ou en cours d'acquisition + registre individuel de formation dans registre de sécurité